

**EDITORIAL**

Où en est la départementalisation des CAF ?

En juin 2007, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a adopté le principe de la départementalisation (c'est-à-dire la création d'une Caisse unique) pour les départements où des motifs historiques ont conduit à créer plusieurs Caisses (1). Cette nouvelle configuration du réseau ne remettrait pas en cause l'implantation des lieux d'accueil gérés par les Caisses, la proximité pour les allocataires serait préservée, les spécificités du terrain devraient être intégrées. Cette nouvelle organisation répondrait à l'évolution des CAF (nouvelles fonctions, nouvelles compétences, nouvelles techniques d'information).

Ce choix d'une Caisse unique représentant la branche famille auprès du Conseil Général, collectivité territoriale, chef de file de l'action sociale dans le département est politiquement important. C'est une des raisons pour lesquelles la commission « Politique Familiale » de l'UDAF du Doubs s'est réunie (6 fois cette année) à Baume-les Dames pour étudier les politiques d'action sociale de chacune des deux Caisses.

Ainsi, Les représentants de l'UDAF à la CAF pourront proposer les orientations répondant aux besoins des familles.

Enfin Le 19 octobre 2009, les administrateurs des deux Conseils d'Administration actuels ont participé à une réunion à Baume-les Dames sur le thème des politiques d'action sociale de la CAF de Montbéliard et de la CAF de Besançon, dans le cadre de la participation des administrateurs à ce changement. L'échéance de mise en place est fixée à octobre 2011 (date de renouvellement des membres du Conseil d'Administration).

L'UDAF s'y prépare activement et y prendra toute sa place.

Marie Christine BUISSON
Vice-présidente de l'UDAF
Administrateur de la CAF de Besançon

(1) Le département du Doubs est dans ce cas puisque deux Caisses d'Allocations Familiales existent à Besançon et Montbéliard.

AGENDA

- Mardi 17 novembre : Bureau
Mercredi 18 novembre : Réunion CCAS à Pontarlier
Mardi 24 novembre : Commission Logement à 16 H 30 avec la participation d'un chargé de mission de l'ADIL (Agence Départementale d'Information Logement)
Jeudi 26 novembre : Réunion du groupe de travail sur le devenir et l'accompagnement des personnes âgées.
Lundi 30 novembre : Réunion de la commission Santé
Mardi 8 décembre : Bureau

REPRESENTATION

Délégués dans les CCAS : une première réunion à Pontarlier le mercredi 18 novembre à l'auberge de jeunesse.

En 2008, après les élections municipales, 5 réunions de secteur avaient réuni les délégués de l'UDAF dans les CCAS et les responsables d'Associations Familiales. Il s'agissait de prendre contact avec les représentants (nouveaux pour la plupart) et les présidents d'associations, de mieux les informer du rôle et des missions de l'UDAF tout en apportant des informations sur les spécificités des CCAS.

Il avait été décidé, au cours de ces réunions après 18 mois (environ) d'exercice, que les délégués dans les CCAS et les responsables de l'UDAF et des Associations se retrouveraient pour établir un bilan du travail accompli de manière à mieux déterminer les besoins éventuels des responsables locaux. Le cycle de ces nouvelles rencontres débute donc à Pontarlier et se poursuivra les mois suivants.

M. Bernard GAULARD (titulaire) et M. Denis BOURDIN (suppléant) ont été désignés représentants l'UDAF à la Commission Départementale de la Sécurité Routière.

Représentants UDAF dans les CPAM

L'UDAF a actuellement deux postes de représentants titulaires dans les Caisses Primaires d'Assurance maladie, **Mme Nicole CARRE** à Montbéliard et **M. Robert BOISSEIN** à Besançon.

Rappelons que les CPAM de Besançon et Montbéliard fusionneront au 1er janvier 2010. Cette décision a été prise par les Conseils d'Administration des deux Caisses en mai 2009, mettant ainsi en application une orientation de la Caisse Nationale. Le Conseil d'Administration de l'UDAF a procédé, dans sa séance du 27 octobre, à l'élection de **M. Gérard CARRE** (titulaire) et **Christian POINTURIER** (suppléant).

OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE

Le thème de l'enquête 2010 sera choisi définitivement par le Comité régional de pilotage de novembre. 3 sujets sont proposés : les modes de garde des enfants de 0 à 11 ans, l'avenir de la jeunesse, les transports et les économies d'énergie.

Le Conseil d'Administration de l'UDAF du Doubs du 27 octobre a retenu deux thèmes : les modes de garde à égalité avec l'avenir de la jeunesse. Cependant le choix du thème est régional et ce sont les 4 UDAF de Franche Comté qui le détermineront. Le résultat sera publié dans la prochaine Lettre et le site Internet de l'UDAF.

Site internet : www.udaf25.fr

Vous pouvez maintenant consulter le site Internet de l'UDAF du Doubs. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques. Avec nous, vous le ferez progresser.

UDAF

Suite à la démission de **Mme SCHWARTZMANN**, le Conseil d'Administration de l'UDAF a élu **Madame Marie Christine BUISSON**, Administrateur de l'URAF.

Le Conseil d'Administration, après en avoir pris connaissance dans sa séance de septembre, s'est prononcé le 27 octobre à l'unanimité sur les projets des services protection des majeurs et protection de l'enfance. Ces documents déposés à la DDASS ont nécessité plusieurs mois de travail pour les cadres et les salariés et le Conseil d'Administration a tenu à les remercier.

Démarche qualité

Une formation Intranet a été dispensée à la totalité du personnel de l'UDAF par **Rudolf BOULON**, coordinateur du service qualité. La démarche qualité est une démarche continue et un nouvel audit de suivi devrait avoir lieu en avril, mai 2010. Il s'agit de le préparer et de permettre aux différents personnels d'intégrer « les nouveautés » dans l'organisation et les spécificités de la démarche qualité.

Mandat de protection future

C'est une innovation de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs. Elle permet à toute personne d'organiser pour l'avenir sa protection ainsi que celle de ses biens pour le cas où elle ne serait plus en mesure de le faire elle-même en raison d'une altération de ses facultés et d'éviter ainsi l'ouverture d'une mesure de protection judiciaire.

L'UDAF peut-elle gérer ce type de mesure ? Sollicitée par un notaire, une commission a travaillé le sujet et **Mme Mylène ROUSSEL** a présenté ses conclusions au dernier Conseil.

« L'UDAF peut difficilement s'engager dans la gestion d'une telle mesure en refusant les personnes à bas revenus. Il est très difficile de définir avec exactitude l'étendue des responsabilités ».

Ce dispositif conventionnel de protection est adapté pour un mandat de gré à gré dans un cadre familial par exemple mais difficilement gérable par une personne morale comme l'UDAF.

ASSOCIATIONS

L'ASSAD (Accompagnement, Soins, Services à Domicile) Besançon Pontarlier a organisé des portes ouvertes le 17 octobre 2009. En présence de Mme Marie-Guite DUFAY (Présidente du Conseil Régional), de M. JEANNEROT (Président du Conseil Général) et du Directeur de la DDASS, l'ASSAD a inauguré dans ce cadre son nouveau siège social (41 rue Thomas Edison). Les métiers et les activités de l'ASSAD ont été présentés aux visiteurs. Contact : Tél 03 81 41 96 96 Site Internet : www.assad25.fr

Rappelons également que l'ASSAD organise le café des aidants un lundi par mois (16 novembre, 14 décembre 2009) à la MJC Palente (Besançon). Contact Géraldine Gobet-Boillon Tél 03 81 41 67 32.

RAPPEL

La Lettre de l'UDAF est envoyée à tous les responsables d'associations, représentants, militants familiaux. Merci à celles et ceux qui nous ont fait parvenir leur adresse électronique. La Lettre leur parviendra donc sous format PDF par Internet. Les personnes qui possèdent une adresse électronique et qui n'ont pas encore répondu peuvent le faire en l'adressant au secrétariat.

EXPOSITION

Odile SCHEDID et Hélène SERIS exposent leurs œuvres à la Maison de la Famille du 6 au 27 novembre. Une autre exposition est prévue du 11 au 30 décembre avec des œuvres de **Maryse MERMET** (vernissage le 11 décembre à 18 H 30).

COMMISSIONS

La Commission Santé, présidée par **M. Michel HAON**, s'est réunie le 6 octobre avec un invité exceptionnel, **M. Christian MAGNIN-FEYSOT**, Président de l'**ARUCAH** (Association Représentant les Usagers dans les Cliniques, les Associations et les Hôpitaux), Président d'honneur du **CIS** (Collectif Inter Associatif sur la Santé), Administrateur de la CAF de Besançon (personne qualifiée désignée par le Préfet).

L'ordre du jour de la réunion était l'étude des premiers résultats de l'observatoire de la famille sur la santé et la loi portant réforme sur l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Nous citons quelques extraits significatifs des interventions de M. MAGNIN-FEYSOT :

- *Les mutuelles ont des couvertures très diverses et cela influe sur leurs coûts. 11 millions de personnes en France n'ont pas de mutuelle.*
- *Les dépassements d'honoraires posent un problème particulièrement pour les médecins spécialistes.*
- *Dans notre système de santé, il y a un problème d'incohérence entre des professionnels débordés et les contraintes des Caisses primaires d'Assurance Maladie (CPAM) qui n'ont pas évolué.*
- *Il faut constater un vrai virage dans notre société et cela pose un problème de démocratie.*
- *L'inégalité aux soins est frappante aujourd'hui et cela se dégrade depuis plusieurs années.*
- *Concernant la loi sur l'hôpital, M. MAGNIN-FEYSOT n'y voit qu'un avantage : la création de l'ARS (agence régionale de santé). Pour le « reste », le seul objectif est la maîtrise comptable des dépenses de santé. En 2010, on va imposer des critères de convergence de tarification à l'activité. Cette loi sera favorable aux cliniques privées et va creuser les inégalités sociales dans l'accès à la santé.*

Pour tous renseignements complémentaires, on peut consulter le site Internet du CISS de Franche Comté : www.ciss-fc.org

La Commission « Politique familiale et protection sociale, présidée par Mme Marie-Christine BUISSON, s'est réunie le 28 septembre et le 29 octobre. Elle finalise un travail sur un comparatif des politiques d'action sociale des CAF de Besançon et Montbéliard (voir l'Editorial).

La Commission « Actualités », animée par M. Bernard GAULARD, a débuté une étude sur les retraites le 20 octobre.

Nous reviendrons sur les travaux de ces deux commissions dans la Lettre de décembre.

CONFERENCE

L'ADAPEI DE Besançon organise à la chambre de commerce et d'industrie du Doubs (46 avenue Villarceau à Besançon) le lundi 16 novembre 2009 à 20 H une soirée débat sur le thème : Paroles de familles, quelles places pour elles aujourd'hui ? Au programme de cette soirée : témoignages et présentation du travail des groupes de paroles, diffusion du film ANE-CAMSP (témoignages de parents d'enfants à l'annonce du handicap et au début de la prise en charge de leur enfant), intervention de M. André LOMBARDET, Consultant en économie sociale. Contact : ADAPEI Besançon, 81 rue de Dôle, Tél. 03 81 51 96 20.

L'Antenne petite enfance organise une conférence à la Maison de la Famille le 17 novembre à 20 H 30 sur le thème : Pourquoi et comment parler de la science aux enfants ?

Renseignements, s'adresser à : Bernard Pellaton ou Joseph Doillon, 12 rue de la Famille 25000 - Besançon tél 03.81.80.21.74.email : bpellaton@udaf25.fr Bernard GAULARD, rue de l'aviation, 25800 - Valdahon tél 06.19.94.89.77.